



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 13/07/2026

Reçu en préfecture le 13/07/2026

Publié le

ID : 085-218501096-20260706-2026JUILDEL36-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 30 juin 2026
Séance du Conseil Municipal : 6 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Hélène CHENAIS – Pierrick THOMAS – Estelle SIAUDEAU – Stéphane RAYNAUD – Patrick JADAUD – Gérard PUAU – Katia ROCARD – Steven BARTHELEMY – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Audrey BREMOND – Léo MARCHAIS – Marietta BOONEFAES – Christian RONDEAU – Emilie GARNIER – Gaétan BRIEAU (sauf à la délibération 31) – Angélique BOISSELEAU – Léa BAUDRY – Didier ALLAIS – Karine LOIZEAU – Benjamin DION – Nathalie HERBRETEAU (sauf à la délibération 30) – Philippe LECHAT – Angélique RAVELEAU – Tanguy SACHOT – Martine FORGERIT – Cyril TRANCHANT – Guylaine MERLET – Raphaël CHAGNOLEAU

Excusés : Fanny GIRARD donne pouvoir à Estelle SIAUDEAU
Mathilde FRANGEUL donne pouvoir à Angélique RAVELEAU
Benjamin BRÉLIVET donne pouvoir à Didier ALLAIS (sauf à la délibération 31)

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 à la délibération 30
31 à la délibération 31
Nombre de conseillers présents : 30
29 aux délibérations 30 et 31
Nombre de conseillers votants : 33
32 à la délibération 30
31 à la délibération 31

Secrétaire de séance : Stéphane RAYNAUD

36. ADOPTION DU RÈGLEMENT DU SALON DES ARTISTES 2027 – Rapporteur : Stéphane RAYNAUD

La Ville des Herbiers organise son neuvième Salon des artistes du samedi 10 avril au dimanche 23 mai 2027 au château d'Ardelay. Le but de ce salon est d'exposer des artistes peintres, sculpteurs, photographes, de toutes tendances, amateurs ou professionnels, de leur donner l'occasion d'être présentés au public et de faire connaître leur travail.

La Ville des Herbiers se réserve le droit d'effectuer la sélection des exposants.

Le règlement, ci-annexé, a pour objet de définir les conditions de participation, le déroulement du salon les obligations des participants, les conditions techniques...

Il est proposé d'approuver ce règlement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

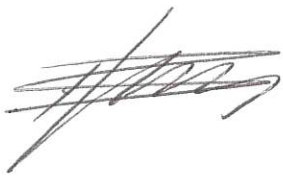
Vu le projet de règlement ci-joint,

Vu l'avis favorable de la commission Attractivité et Rayonnement du 23 juin 2026,

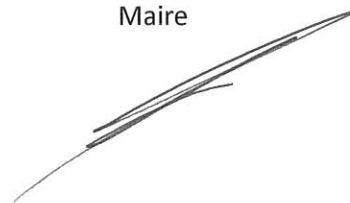
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le règlement du salon des artistes des Herbiers 2027 ci-annexé,
- autorise M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer les pièces correspondantes.

Stéphane RAYNAUD
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 13 JUIL. 2026
Publié électroniquement le : 13 JUIL. 2026